

PRÉAVIS N°105/26 au Conseil communal

Demande de crédit de CHF 105'000.- pour le réaménagement de la place de jeux de Beauregard, parcelle 1031.

1. CONSEIL COMMUNAL DU 3 MARS 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 16 février 2026 en compagnie de M. Felix Stürner municipal enfance, jeunesse, cohésion sociale et mobilité. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions. Notre commission a ensuite siégé à la même date afin de valider le présent rapport. Nous remercions la commission ad hoc de nous avoir accueilli lors de sa séance du 9 février 2026.

Incidences financières

Les coûts liés au réaménagement de la place de jeux se présentent ainsi :

Objet	Prix
Sécurisation du chantier, préparation de la place (exécution des fondations, assemblage des jeux et du mobilier, aménagement des protections contre les chutes)	29'000.-
Tour avec toboggan, structure de grimpe	30'720.-
Balanoire double	7'475.-
Parcours de jeu d'équilibre et petite cabane	16'000.-
Gestion de projet	3'500.-
Divers et imprévus	10'000.-
Sous-total	96'695.-
TOTAL TTC 8.1%	104'527.30
TOTAL TTC arrondi	105'000.00

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Travaux de menue importance » : CHF 105'000.- à amortir en 10 ans.

Il est estimé que 80% du coût des travaux sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt.

Coût total des travaux	CHF 105'000.-
Autofinancement 80%	CHF 84'000.-
Fonds étrangers (emprunt) 20%	CHF 21'000.-

Les intérêts (estimation 2%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 399.- la première année et CHF 2'100.- sur toute la durée de l'investissement.

Les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à 3.9 millions, et la dette communale est de CHF 10.8 millions.

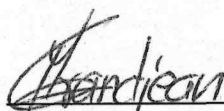
Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 105/26 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 105'000.-TTC pour le réaménagement de la place de jeux de Beauregard, parcelle1031,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les normes en vigueur, soit 10 ans pour ce type d'investissement,**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 16 février 2026: Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Karine Weber, Michelle Grandjean, Nicole Scheidt ainsi que Messieurs Jakup Isufi et Julien Pittet.

Moudon, le 16 février 2026


 Michelle Grandjean
 Rapporteuse